



Ottawa, le 22 février 2005

# AVIS DES DOUANES N-603

## **Modifications réglementaires proposées à l'appui de CANPASS Air et de la famille de programmes NEXUS ainsi que du Règlement de 2003 sur l'obligation de se présenter à un bureau de douane en vertu de la Loi sur les douanes**

1. Le présent avis annonce des modifications aux critères d'admissibilité à CANPASS Air et à la famille de programmes NEXUS.
2. En plus des conditions d'admissibilité prévues en vertu de l'alinéa 6a) du *Règlement de 2003 sur l'obligation de se présenter à un bureau de douane*, un postulant d'une autorisation NEXUS ou CANPASS Air doit dorénavant avoir résidé en permanence durant une période de trois ans au Canada, aux États-Unis ou dans les deux pays, immédiatement avant la date de sa demande.
3. Les citoyens canadiens et américains affectés à des missions diplomatiques et à des postes consulaires à l'étranger sont exemptés de cette modification aux critères d'admissibilité.
4. En plus, le critère voulant que des personnes qui peuvent démontrer leur besoin d'utiliser une méthode de présentation de rechange aux fins d'un emploi ou d'activités économiques, tel qu'établi dans l'Avis des douanes CN-469, *Modifications réglementaires proposées à l'appui des programmes NEXUS et CANPASS et de l'obligation de se présenter à un bureau de douane en vertu de la Loi sur les douanes*, daté du 24 septembre 2002, est dorénavant abrogé.

5. Dans le cadre de notre processus de consultation, cet avis est affiché sur notre site Web à [www.asfc.gc.ca](http://www.asfc.gc.ca).
6. Il est proposé que les présentes modifications réglementaires entrent en vigueur la même date que le présent avis.
7. Toute demande de renseignements ou observation écrite concernant les modifications réglementaires proposées doit être adressée à :

Pat Russell  
Gestionnaire  
Élaboration des politiques  
Division de la conception et de l'élaboration des  
programmes aux voyageurs  
Direction générale de l'innovation, des sciences et de la  
technologie  
Agence des services frontaliers du Canada  
Édifice Sir Richard Scott, 12<sup>e</sup> étage  
191, avenue Laurier Ouest  
Ottawa ON K1A 0L8

Téléphone : (613) 948-1848  
Télécopieur : (613) 954-7558  
Courriel : [Pat.Russell@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:Pat.Russell@cbsa-asfc.gc.ca)

Pensez à recycler!



Imprimé au Canada